

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

## Conseil d'école du mardi 18 novembre 2014

### Composition :

Représentants de la Municipalité : M RUSINEK, maire de la ville d'Ostricourt ; Mme COORTEBECK maire-adjointe à l'enseignement ; Mme BENBAHLOULI, conseillère déléguée à l'enfance et à la petite enfance

Les enseignants : Mme Top, Mme Petit, M Jacobs, M Carlier, Mme Juillot, Mme Georgel, M Kowalski, Mme Maton--Roussel, Mme Berthe M Laroye, M Novion,

Le directeur : M Dorlitz

Représentants des parents d'élèves: Mme BELHANAFI, Mme DESSAINT, M LINGRAND, Mme ZEBIK, Mme BENTAYEB, Mme SENEZ, Mme SOREZ

Etaient excusées : Mme PICQUES inspectrice de l'Education nationale, Mme RUSINEK, Mme BEKKOUCHE, Mme MIQUET, Mme RAMDANI, Mme URBANSKI

### Compte rendu :

### Lecture de l'ordre du jour :

### Ordre du jour :

- 1) Résultat des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.
- 2) Effectifs et répartition pour l'année 2014-2015
- 3) Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2015-2016
- 4) Réforme des rythmes scolaires
  - a. Présentation des Nouvelles Activités Pédagogiques
  - b. Fonctionnement interne de l'école Roger Salengro pour la liaison scolaire et périscolaire.
- 5) Vote du règlement intérieur
- 6) Présentation des axes du projet d'école
- 7) Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année 2013-2014
- 8) Questions diverses

### Dates des futurs conseils :

**Mardi 24 mars 17h-19h**

**Mardi 23 juin 17h-19h**

### **1) Résultat des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.**

Ce scrutin s'est bien déroulé. Le taux de participation s'élève à 30.31%. Ce taux de participation baisse par rapport à l'année dernière et reste relativement faible.

Les onze sièges de titulaires sont occupés par: Mme ZEBIK, Mme SENEZ, Mme BELHANAFI, Mme DESSAINT, Mme URBANSKI, Mme BENTAYEB, Mme SOREZ, Mme RAMDANI, M LINGRAND, Mme BEKKOUCHE, Mme MIQUET

Mme Alloy et Mme Vandecasteele seront suppléantes.

Les élus titulaires ont une voix délibérative lors des votes au Conseil d'école.

- Evolution des résultats des élections de ces trois dernières années:

<b>Année 2012-2013</b>	<b>Année 2013-2014</b>	<b>Année 2014-2015</b>
Sur 380 électeurs inscrits ➤ 98 votants (25.78%) ➤ 13 bulletins blancs ➤ 85 suffrages exprimés	Sur 369 électeurs inscrits ➤ 121 votants (32,80%) ➤ 10 bulletins blancs ➤ 111 suffrages exprimés	Sur 353 électeurs inscrits ➤ 107 votants (30,31%) ➤ 3 bulletins blancs ➤ 104 suffrages exprimés
74.22% des suffrages obtenus	91, 73% des suffrages obtenus	97, 19% des suffrages obtenus

### **Fonctionnement du Conseil d'école**

Le Conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections. La directrice ou le directeur d'école arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du Conseil d'école. Elle ou il adresse les convocations et l'ordre du jour, au moins huit jours avant la date de chaque réunion, aux membres du Conseil.

Le Conseil d'école peut également être réuni à la demande de la directrice ou du directeur d'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.

A l'issue de chaque séance du Conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé et signé par son Président, contresigné par le Secrétaire de séance. Il est consigné dans un registre spécial, adressé à l'Inspecteur de circonscription ainsi qu'au Maire et affiché en un lieu accessible aux parents.

## 2) Effectifs et répartition pour l'année 2014-2015

Actuellement, il y a 227 élèves inscrits dans l'établissement.

Classes	Enseignants	effectifs
Cp	Mme Top	22
Cp	Mme Petit	21
Ce1	M Carlier	18
Ce1	M Jacobs	18
Ce2	Mme Juillot	24
Ce2	Mme Georgel	24
Cm1	M Kowalski	23
Cm1	Mme Maton—Roussel / Mme Drapich	23
Cm2	M Dorlitz/ Mme Berthe	21
Cm2	M Laroye	21
Clis	M Novion	12
Enseignante REP	Mme Berthe	

Nous disposons cette année :

Auxiliaires de vie scolaire : (accompagnent les enfants porteurs de handicap)

- Mme Redjemi
- Mme Prost
- Mme Lecomte

Secrétaire : Mme Maurer

Elle est présente le lundi et jeudi toute la journée et un samedi sur deux.

On constate depuis 2012, une baisse importante des effectifs. En deux ans, nous sommes passés de

- 242 élèves en septembre 2012
- 230 élèves en septembre 2013
- 227 élèves en septembre 2014

Soit l'équivalent d'une demi-classe.

Cela s'explique par des départs de 1 à 2 élèves dans les différentes tranches d'âge et par l'arrivée, il y a **deux ans** de peu de CP (36).

### 3) Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2015-2016

Les prévisions correspondent à une demande du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Une prévision des effectifs a été effectuée le 16 octobre 2014 pour l'année 2015-2016 :

	Ordinaire										CLIS				TOTAL		
	CYCLE I (1)				CYCLE II (2)			CYCLE III (3)			Total (1+2+3)	CYCLE I (1)	CYCLE II (2)	CYCLE III (3)		Total (1+2+3)	
Niveaux	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2								
Nombre de classes											10					1	11
Effectifs constatés (au 03/10/2014)	0	0	0	0	43	36	48	44	42	213	0	5	7	12	225		
Montée pédagogique (automatique)	0	0	0	0	0	43	36	48	44	171	0	5	7	12	183		
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	0	0	0	0	0	43	36	48	44	171	0	5	7	12	183		
Entrées (directeur)	0	0	0	0	48	0	0	0	0	48	0	0	0	0	48		
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<b>TOTAL* (directeur)</b>	0	0	0	0	48	43	36	48	44	219	0	5	7	12	231		

Soit 231 élèves. Il est donc prévu l'arrivée de 48 élèves de CP pour l'année 2015 – 2016 et une augmentation des effectifs.

#### **Constat :**

219 élèves pour 10 classes représentent 21,9 élèves par classe.

231 élèves pour 09 classes représentent 25,67 élèves par classe.

#### 4) Réforme des rythmes scolaires

##### a. Présentation des Nouvelles Activités Pédagogiques

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a la charge des élèves en fin d'après midi sur Ostricourt. Des nouvelles activités pédagogiques sont mises en place tous les soirs de 15h30 à 16h15.

Plusieurs activités sont proposées :

### Activités

**DANSE**  
Chaque séance est basée sur la découverte et l'initiation à différents styles de danse  
Objectif : favoriser l'épanouissement du jeune par le biais d'une activité physique régulière et développer une forme d'expression artistique

**ARTS PLASTIQUES**  
Utilisation du dessin comme moyen d'expression, réalisation de compositions, observation et description d'œuvres du patrimoine,  
Objectif : initier les enfants aux arts plastiques et à une connaissance des techniques de peinture, favoriser le dialogue et donner ses impressions à partir d'une production, réalisation d'œuvres collectives et individuelles.

**MOTRICITE**  
Chaque séance alternera échauffements, activités, étirements et temps calme.  
Les séances permettront aux enfants de pratiquer une activité physique douce, afin de mieux appréhender leur corps dans l'espace, de s'orienter, d'écouter, comprendre, appliquer et respecter des consignes etc.

**SANTE**  
Apporter des connaissances nouvelles sur l'équilibre alimentaire et sur les rythmes de l'enfant  
Objectif : Sensibiliser les enfants autour des thèmes liés au sommeil, hygiène et alimentation.

### Activités proposées

**AUTOUR DE LA LECTURE**  
3 – 6 ans activités autour de la lecture, contes, kamishibai, jeux autour d'album jeunesse  
6- 8 ans lecture de livres, activités manuelles autour du livre  
8 – 11 ans jeux de rôle, jeux de société autour de l'imaginaire

**THEATRE**  
L'activité initiation au théâtre est proposée aux enfants des maternelles.

**Projet le Grand musée Zinzin**  
Activités autour de la lecture, réalisation d'œuvres collectives à présenter lors d'une exposition en fin d'année scolaire.

**AUTOUR DU JEU**  
Création par les enfants d'un jeu de société basé sur les apprentissages scolaires. Le jeu sera collectif ou individuel.  
Objectif : travailler sur les apprentissages vus en classe, développement de l'imagination, de la créativité, de la confiance en soi, la coopération, l'entraide, et la mémorisation.

**ETUDE SURVEILLÉE**  
Il s'agit d'un temps où les enfants se consacrent à leur travail personnel. Ils sont placés sous la surveillance de personnes qui sont là uniquement pour s'assurer que ce temps se déroule dans de bonnes conditions.

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

**1<sup>ère</sup> période :**

**ECOLE PRIMAIRE ROGER SALENGRO**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
LECTURE	DANSE	ARTS PLASTIQUES	AUTOUR DU JEU
ETUDE SURVEILLEE	SANTE	ETUDE SURVEILLEE	

**ECOLE PRIMAIRE ROBERT ANSELIN**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
DANSE	LECTURE	AUTOUR DU JEU	ARTS PLASTIQUES
	ETUDE SURVEILLEE		ETUDE SURVEILLEE

**ECOLE MATERNELLE PIERRE & MARIE CURIE**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
ARTS PLASTIQUES	MOTRICITE	THEÂTRE	LECTURE

**ECOLE MATERNELLE COURANT D'EAU**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
THEÂTRE	ARTS PLASTIQUES	LECTURE	MOTRICITE

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

**2<sup>ème</sup> période :**

ECOLE PRIMAIRE ROGER SALENGRO			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
LECTURE	DANSE	ARTS PLASTIQUES	AUTOUR DU JEU
ETUDE SURVEILLEE		ETUDE SURVEILLEE	THEATRE

**b. Fonctionnement interne de l'école Roger Salengro pour la liaison scolaire et périscolaire.**

Chaque semaine, la municipalité nous transmet une fiche avec le nom des élèves présents dans les différentes activités proposées:

- Garderie
- Temps d'accueil
- NAP

Ces fiches sont régulièrement mises à jour afin de permettre aux enseignants de s'assurer de la sortie des élèves.

L'équipe enseignante a mis en place une fiche de liaison entre la famille et l'école permettant d'avoir un deuxième contrôle en cas de doute.



Fiche de liaison école – famille  
 Scolaire / Périscolaire

**Mettre une croix dans la case où votre enfant doit être orienté  
 après 15h30.**

Ecole Roger Salengro

Attention, une signature est obligatoire chaque semaine, même si votre enfant ne participe à aucun dispositif. (Il est possible de remplir le tableau en une seule fois mais les 7 signatures sont obligatoires).

NAP : nouvelles activités pédagogiques (Les inscriptions s'effectuent en mairie.)

Garderie : (Les inscriptions s'effectuent en mairie.)

APC : Activités pédagogiques complémentaires (Les inscriptions s'effectuent par l'intermédiaire de l'enseignant de la classe de votre enfant.)

Période 1											
	Lundi		Mardi			Jeudi		Vendredi		Samedi	Signature
	NAP	Garderie	NAP	Garderie	APC	NAP	Garderie	NAP	Garderie		
Semaine 1											
Semaine 2											
Semaine 3											
Semaine 4											
Semaine 5											
Semaine 6											
Semaine 7											

Période 2											
	Lundi		Mardi			Jeudi		Vendredi		Samedi	Signature
	NAP	Garderie	NAP	Garderie	APC	NAP	Garderie	NAP	Garderie		
Semaine 1											
Semaine 2											
Semaine 3											
Semaine 4											
Semaine 5											
Semaine 6											
Semaine 7											

Le directeur,  
 M DORLITZ Cédric

Cette fiche est peu efficace car beaucoup de parents ne la remplissent pas. Elle est très peu utilisée car généralement les listes de la municipalité permettent le bon déroulement de la sortie. Elle reste néanmoins un outil de contrôle pour le directeur en cas de doute sur la sortie d'un jeune élève essentiellement.

**Remarques :**

Les parents trouvent dommage que l'étude surveillée soit sous cette forme alors que l'année dernière c'était des enseignants qui s'en occupaient, cela correspondait plus à ce que les parents attendaient.

La municipalité rappelle qu'elle est contre cette réforme mais elle la met en place. Elle a fait au mieux. Elle a tenu ses engagements envers les parents. La volonté de la municipalité est dans ses temps difficiles de mettre en place un temps d'accueil gratuit de 15h30 et 16h15. Les activités mises en place sont raisonnables.

Madame conseillère déléguée à l'enfance et à la petite enfance explique que depuis la rentrée le temps d'accueil a coûté 12 000€ à la municipalité (coût de fonctionnement et achats de matériels pour l'accueil des élèves de Pierre et Marie Curie et de Salengro)



Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

Madame l'adjointe à l'enseignement explique que les Nouvelles Activités Pédagogiques ont un coût pour la Municipalité de 8 400€ jusqu'à la fin de l'année 2014.

L'activité étude surveillée a été voulue par les parents d'élèves anciennement élus. Les enseignants coûtent un peu plus cher. L'étude a été confiée à de jeunes étudiants.

La municipalité rappelle que le dispositif étude surveillée avec les enseignants était valable 1 an. Le Directeur Général des Services est malade est donc il est difficile de faire le travail de communication qui devrait avoir lieu entre les différents interlocuteurs (équipe enseignante, municipalité, parents) en plus du travail administratif engendré par cette absence.

Les parents d'élèves rappellent que les enseignants ont fait du bon travail, la municipalité acquiesce. Mais la municipalité confirme que les enseignants n'assureront pas cette année l'étude surveillée.

Le centre social a mis en place depuis plusieurs années un temps d'accompagnement à la scolarité. Les élèves peuvent y être amenés en pédibus.

Les représentants de la municipalité expliquent que la plaquette présentant les activités dont tout le monde reconnaît sa qualité sera certainement améliorée afin que les parents puissent savoir qui a le droit à quoi pour les activités.

La municipalité rappelle que cette réforme dont ils sont contre, est très difficile à mettre en place. Elle a assuré du mieux qu'elle le pouvait dans des délais très courts.

Depuis lundi 18 novembre, le directeur de la garderie est présent dans les locaux de l'école de 11h à 19h. Il peut être appelé au numéro suivant afin de le prévenir de tout problème pour la sortie d'un élève.

- **03.27.90.07.43**

Le directeur de la garderie préviendra les enseignants afin que la sortie des élèves soit réalisée le plus sérieusement possible.

**Un maximum de contrôle est donc mis en place de la part de la municipalité et de l'équipe enseignante pour assurer cette liaison scolaire-périscolaire.**

## **5) Vote du règlement intérieur**

Le règlement est lu et mis au vote.

Les articles modifiés ou ajoutés par rapport à l'année dernière sont les suivants :

Article 1 : La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

Les seuls motifs légitimes d'absence sont :

- la maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux),
- une réunion solennelle de famille,
- un empêchement causé par une difficulté accidentelle dans les transports,
- l'absence temporaire des parents lorsque l'enfant les suit.

Article 7 : L'élève n'est pris en charge par l'école que dans la cour, 10 minutes avant l'heure réglementaire de rentrée. Les horaires sont les suivants :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30-12h00 13h45-15h30	8h30-12h00 13h45-15h30	8h30-12h00 13h45-15h30	8h30-12h00 13h45-15h30	8h30 11h30

A la sonnerie, les enfants se rangent dans le calme.

Article 12 : L'élève doit se présenter à l'école avec une tenue correcte. Les chaussures doivent être adaptées à la marche. Les tongs sont interdites.

Article 15 : On ne jettera à terre ni papier, ni épiluchure... ; on les mettra dans les poubelles prévues à cet effet. **Les chewing gums, les sucettes, les bonbons et canettes sont interdits. Les bouteilles d'eau et les briquettes sont interdites dans la cour mais autorisées en classe.**

Article 20 : Dans la cour, on joue sans brutalité ni violence. Les jeux violents, malpropres et dangereux, sont interdits et en particulier :

- \* les lancers de projectiles : pierres, boules de neige, billes...
- \* les jeux risquant de provoquer des bousculades des chutes ou des déchirures de vêtements.

Les jeux de ballons sont autorisés pendant les récréations

- \* ballons « plastiques » pour les jeux au pied
- \* ballons de basket dans l'espace réservé à cet effet.

Les jeux de billes sont autorisés pendant les récréations

- \* les billes de petites tailles sont autorisées.

Article 21 : Il est également interdit :

- \* de pénétrer dans les locaux pendant les récréations sans permission
- \* de jouer aux lavabos, dans les WC ou les couloirs
- \* de courir et de crier dans les couloirs et les escaliers.

En cas de matériels oubliés, prévenir un adulte qui autorisera l'entrée dans les locaux et plus particulièrement dans les salles de classe.

Une présentation de la charte sur la laïcité est effectuée.

La charte de la laïcité à l'Ecole a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle a été présentée par le ministre le 9 septembre 2013. Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'Ecole.

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

La charte rappelle que la transmission des valeurs de la république est une mission confiée à l'Ecole par la nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience.

La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.

Elle est annexée au règlement intérieur depuis l'année dernière.

La charte informatique présentée y est annexée depuis 3 ans maintenant.

Le règlement est soumis au vote du Conseil d'école.

Le règlement intérieur de l'école a été adopté à l'unanimité.

## **6) Présentation des axes du projet d'école**

### **1 Réduire les écarts de réussite :**

- a) Amener l'élève à réussir son passage du langage oral à l'entrée dans l'écrit.
- b) Amener l'école à devenir un acteur central entre les différents partenaires présents afin de favoriser des relations constructives et d'apporter une cohérence dans les différentes actions.

### **2 Français ( la grammaire et conjugaison) et Mathématiques (grandeur et mesure)**

- a) Amener l'élève à enrichir la maîtrise de la langue par la pratique fréquente et réfléchie de la grammaire et de la conjugaison.
- b) Amener l'élève à développer l'utilisation des instruments de mesure et le sens donné aux différentes grandeurs rencontrées et aux mesures associées.

### **3 Education artistique, numérique et culturelle :**

- a) Amener l'élève à enrichir sa culture humaniste et scientifique
- b) Amener l'élève à développer ses compétences dans l'utilisation des nouvelles technologies.

### **4 Education à la santé et à la citoyenneté:**

- a) Amener l'élève à développer un comportement responsable dans le respect de soi et des autres, afin d'acquérir les compétences nécessaires au mieux – vivre ensemble.

Une présentation des différentes démarches est effectuée.

## **7) Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année 2013-2014**

La gestion financière assurée par M DORLITZ est vérifiée par l'O.C.C.E. L'adhésion à cet office central de la coopérative à l'école coûte environ 350€ par an mais apporte une clarté et un contrôle permanent de l'argent confié par les familles et la Municipalité.

Au 31 août 2014, le compte est crédité de 5803,89 €.

Cela correspond à 25.56 euros par élève.

M DORLITZ remercie les familles et la municipalité pour leur participation financière à la coopérative de l'école.

## **8) Questions diverses**

### **Questions des représentants de parents à la municipalité :**

- 1) Serait-il possible d'installer un panneau d'affichage qui permettrait aux représentants des parents et aux enseignants de communiquer ?

**Il faudrait choisir un emplacement et prendre des mesures et attendre le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 car il n'est pas budgétiser actuellement.**

- 2) Serait-il possible d'installer une boîte aux lettres qui permettrait aux parents d'élèves de recevoir les doléances des parents ?

**La municipalité serait d'accord et il faut savoir où la mettre.**

**Pour ces deux objets, un courrier sera transmis à Madame l'adjointe à l'enseignement par le directeur avec les emplacements décidés avec les parents d'élèves.**

- 3) Les enseignants avaient rédigé un projet d'aménagement de la cour de récréation. Quand les tracés pourront-ils être mis en place ?

***Les 1ers tracés ont été faits pendant les vacances d'été. (Deux zones rectangulaires)***

***Le coût de ce projet est de plus de 2 500€ pour la peinture. Ce coût sera inscrit au budget de mars 2014 afin que les travaux puissent commencer aux vacances de printemps.***

***Le directeur demande donc à la Municipalité d'effectuer dans un premier temps les tracés des jeux et de terminer par les tracés de la piste.***

- 4) Chaque période de l'année, un groupe d'élèves du même niveau n'a pas accès aux nouvelles activités pédagogiques. Serait-il possible d'ouvrir ces activités à tous les élèves et à chaque période ?

**On y a répondu plus tôt.**

**Questions des représentants de parents à la municipalité et aux enseignants :**

- 5) Les horaires de l'école primaire sont les suivantes : 8h30-**12h00** **13h45** -15h30  
Les horaires de l'école maternelle sont les suivantes : 8h30-**11h45** **13h30**-15h30

Il y a donc un décalage d'un quart d'heure entre les deux écoles à la sortie de la matinée et à l'entrée de l'après-midi.

Le temps du midi s'est donc considérablement raccourci pour une famille ayant des enfants dans les deux écoles. Serait-il possible de rétablir des horaires homogènes entre ces deux écoles ?

***Au départ c'était une proposition des équipes enseignantes. Mme Feuillet, directrice de l'école Pierre et Marie Curie avait fait remarqué que les parents d'élèves de l'école maternelle avait demandé ¼ d'heure pour pouvoir voir l'enseignant et récupérer l'enfant. En primaire, on pose à 12h le stylo. Le temps de descendre, il faut au minimum 5mn. Le temps du midi a été particulièrement raccourci.***

***La municipalité étudie le problème. Le temps de cantine a été raccourci d'1/4 d'heure, il génère des tensions car il faut que tous les enfants mangent dans le temps imparti avec tous les groupes. Il faut consulter tous les acteurs et prendre le temps de choisir les meilleurs horaires afin de pouvoir éviter les écueils. Une consultation entre la municipalité et les différents acteurs s'effectuera début janvier.***

- 6) Les élèves du cycle 2 ne bénéficient plus de l'activité piscine. Serait-il possible de la rétablir cette année ? ou de la prévoir et la budgétiser pour l'année prochaine ?

**Pour l'activité piscine, une réunion est effectuée en fin d'année entre les agents de la piscine et la conseillère pédagogique afin d'obtenir les créneaux.**

**La municipalité paie pour les 40mn de piscine :**

- **1€70/élève**

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

- 1 maître nageur 28€
- le prof d'EPS du collège 28€
- le bus: 90€ la séance.

Ce budget est disponible.

Le directeur s'engage à rédiger un courrier à la conseillère pédagogique afin que le dossier puisse être défendu l'année prochaine.

#### Questions des enseignants à la municipalité :

- 7) Les enseignants organisent un voyage culturel à Paris pour les élèves de CM2. Serait-il possible d'obtenir une subvention exceptionnelle afin de permettre d'abaisser le coût du voyage ?

Le devis de l'année dernière est le suivant 177, 50€ par élève.

Le député a subventionné le voyage à hauteur de 22€ par élève et 32€ par la coopérative. La municipalité s'est proposée de financer le voyage à hauteur de 60€ par élève.

Cette année, un premier devis est établi à 225.25 euros par élève. Après négociation et amélioration de la part de l'équipe enseignante avec les différents partenaires un deuxième devis est établi à 140 euros par élèves.

Le budget n'est pas encore voté, Mme Coortebeek fera une proposition avec sa commission. Elle espère pouvoir le faire à la même hauteur que l'année dernière.

Ce voyage inscrit au projet d'école s'effectue annuellement. Serait-il possible que la subvention ne soit plus exceptionnelle mais inscrite annuellement dans le budget école ?

*La municipalité est favorable à ce que ses élèves partent en classe de découverte. Elle pense aussi que ce type de projet soit impulsé par les enseignants.*

*Elle comprend bien le fait que si ce budget est inscrit annuellement, ce serait plus facile à organiser. La municipalité propose même d'accepter le devis le plus élevée mais le directeur rappelle que les réservations ne permettraient pas d'attendre aussi longtemps. Il n'est donc plus possible de reprendre le projet de départ.*

*Madame l'adjointe demande au directeur de lui présenter un projet écrit et détaillé afin de le défendre en commission.*

- 8) Le chemin amenant au parking des enseignants se détériore de plus en plus avec les pluies de ces dernières journées. Certains endroits du parking sont même remplis

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

d'eau. Serait-il possible d'intervenir comme tous les ans, afin de remettre **le chemin et le parking** en état ?

*Monsieur le Maire explique que dans un premier temps, le pôle périscolaire sera entièrement rénové. Puis dans un second temps la partie arrière où se situe le parking sera entièrement remis à neuf avec la mise en place d'un pôle sportif que les habitants et les élèves de l'école pourront bénéficier. Le parking sera donc remis à neuf et sécurisé sur le long terme. A court terme, des cailloux seront ajoutés afin de le remettre en état avant l'arrivée de l'hiver.*

Monsieur le directeur remercie les différents acteurs présents et clôture la réunion à 19h24.

**Ce compte rendu a été envoyé par mail ou distribué en format papier à chaque membre du conseil (présent ou absent.)**